



SE-UNSA Académie de REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 ac-reims@se-uns-a.org
<http://sections.se-uns-a.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash Spécial EPS

14 Février 2012

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

- 1/ **EPS : une politique en manque de souffle !**
- 2/ **L'expérimentation «Cours le matin, sport l'après midi» n'apporte aucun effet notable sur la scolarité des élèves !**
- 3/ **Résultats du questionnaire UNSS : les principaux chiffres, les premières orientations !**
- 4/ **Projet de texte pour le DNB : le SE-Unsa s'oppose !**

1/ EPS: une politique en manque de souffle !

Depuis le début du quinquennat, l'éducation physique et sportive et le sport scolaire occupent une place singulière dans le discours du Président de la République. Il vient d'en faire la démonstration lors de la remise du rapport Lecou sur le sport à l'école. Il insiste sur la nécessité que « chaque élève puisse faire une heure d'activité physique par jour » et le « rôle crucial du sport dans le bien-être et la réussite des élèves ». Mais l'écart entre les intentions affichées et leur concrétisation montre que les intentions sont restées sur la touche.

L'expérimentation «Cours le matin, sport l'après midi» relève plus du coup médiatique que d'une stratégie de développement et de renforcement des activités physiques en milieu scolaire. La récente enquête DEPP sur cette expérience, menée dans une poignée de classes soigneusement sélectionnées, confirme qu'elle s'avère peu probante...

Les choix budgétaires pèsent aussi lourdement. Dans le premier degré, ce sont les postes de conseillers pédagogiques en EPS qui sont renvoyés définitivement au vestiaire, alors qu'ils seraient indispensables aux jeunes enseignants depuis la disparition de l'épreuve obligatoire d'EPS au concours.

Dans le second degré, les contraintes sont telles que des établissements sont tentés de réduire ou de supprimer le forfait UNSS de 3 heures des professeurs d'EPS afin d'augmenter le nombre d'heures de cours et de pouvoir boucler leurs répartitions de DHG.

Pour le SE-Unsa, le forfait UNSS, partie intégrante des missions des professeurs d'EPS, n'est pas morcelable.

L'éducation physique et sportive, le sport scolaire et la maîtrise du corps sont, pour le SE-Unsa, indispensables à la formation et à la construction du citoyen. L'Education nationale ne peut pas rester hors jeu. Cela passe, là encore, par un projet éducatif cohérent.

2/ L'expérimentation «Cours le matin, sport l'après midi» n'apporte aucun effet notable sur la scolarité des élèves !

C'est le résultat d'une enquête de la Depp qui renforce l'avis du SE-Unsa sur la question.

Pour 2010-2011, un peu plus de 7000 élèves ont été concernés. Ils avaient en moyenne 2h30 de pratique sportive et 2h de pratique culturelle supplémentaire chaque semaine. Seule la moitié des intervenants était constituée de personnels de l'Éducation nationale. Annoncée par le Ministre comme une expérience pour lutter contre l'absentéisme, les résultats démontrent le contraire.

Seul point positif : une certaine satisfaction des élèves et des parents à pratiquer plus de sport. En fait, même outre-Rhin d'où vient l'inspiration, ce rythme est remis en cause.

Cette expérience ne sert que d'écran de fumée au débat de fond des rythmes scolaires. Elle a été mise en place sans consultation, modifie en profondeur l'organisation des emplois du temps de ces établissements pilotes, perturbe les équipes pédagogiques et provoque des inégalités, chez les élèves, dans le choix des classes.

Le SE-Unsa revendique plus d'EPS pour l'ensemble des élèves.

3/ Résultats du questionnaire UNSS : les principaux chiffres, les premières orientations !

L'UNSS a invité les enseignants d'EPS et les chefs d'établissement à donner leur avis, du 23 septembre au 24 novembre 2011, sur le futur plan quadriennal d'orientation que l'organisation envisage d'adopter de 2012 à 2016.



Le SE-Unsa remercie tous ceux qui ont participé à ce moment démocratique. 2796 réponses ont été enregistrées soit 8,5% des animateurs d'AS et seulement 628, soit 6,6% des chefs d'établissements, pourtant présidents des AS.

« Faites ce que je dis, pas ce que je fais »

Telle a été la devise du Snep qui a demandé à ses adhérents et la profession de ne pas remplir le questionnaire, le jugeant trop orienté mais qui a, en revanche, porté une contribution au Conseil d'Administration National en tant que syndicat des personnels. **Le SE-Unsa, ne craignant pas l'expression des collègues, les a encouragés à participer activement à cette consultation d'envergure. Les résultats de l'enquête en sont d'ailleurs tout à fait instructifs.**

Les grands enseignements de ce questionnaire

- « Sur le rôle et les valeurs » de l'UNSS, « les résultats sont plus équilibrés que nous ne le pensions » explique Laurent Petrinka, directeur national. 49,2% des sondés considèrent d'abord que le rôle des AS est un rôle d'animation de l'établissement, tout autant que d'organisation de compétitions (50,8%).

Le SE-Unsa soutient cette position d'AS fortes dans les établissements ayant d'abord un rôle d'animation. Le plan quadriennal devra en tenir compte !

- Pour 87,2% des sondés, le chef d'établissement doit rester le président de l'AS.
- 82,9% des professeurs sont prêts à étoffer leurs propositions d'activités au sein de l'AS par la pratique féminine, 79% via le multi-activités, 58,6% par des pratiques santé et bien-être, à 59,1% en favorisant les activités à destination des publics spécifiques (surpoids, handicap...) et à 69,8% en favorisant la formation des jeunes organisateurs.

Le SE-Unsa réaffirme que le sport scolaire est le trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral. Les pratiques de bien-être et de formation à la vie physique d'adulte, présentes notamment dans la compétence 5 du lycée, a toute sa place à l'UNSS.

- Les animateurs des AS estiment à 47,4% que la journée du sport scolaire est difficile à mettre en œuvre. Seuls 19,5% indiquent qu'elle est nécessaire pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

Le SE-Unsa demande à ce que l'on prenne en compte ces résultats pour l'organisation, ou non, de la prochaine journée du sport scolaire fixée au 19 septembre 2012 !

Quelques orientations pour le plan quadriennal

- L'UNSS sera attentive à l'avenir aux passerelles pouvant exister entre le sport scolaire et le sport fédéral en facilitant les jeunes officiels et en faisant exister le principe des doubles licences.
- Concernant les filles, les AS auront, dès la rentrée prochaine, la possibilité d'être labellisées.
- Quant aux élèves en situation de handicap, l'UNSS souhaite maintenir une compétition nationale par un associant des publics mixtes, valides et handicapés.
- L'UNSS projette de créer des compétitions d'envergure nationale réservées aux benjamins, un retour des Jeux de l'UNSS, championnat national multisports (athlétisme et deux sports collectifs à définir).
- L'UNSS veut poursuivre les actions de formation des enseignants mises en place actuellement et encourager leur développement régional.
- La présence d'un Jeune Officiel dans chaque équipe doit devenir obligatoire.

En conclusion

Le SE-Unsa s'appuiera sur ces résultats importants pour orienter le plan quadriennal et porter des propositions lors des prochaines rencontres avec le directeur national. Les résultats sont parfois inattendus pour l'équipe nationale. Elle devra s'adapter à ces données de terrain pour des axes de développement et d'actions plus justes pour les élèves, les enseignants et les chefs d'établissement !

4/ Projet de texte pour le DNB : le SE-Unsa s'oppose !

Le SE-Unsa a participé à un groupe de travail à la DGESCO sur le Diplôme National du Brevet. La volonté de l'Inspection Générale est de proposer un texte de cadrage du Brevet en fonction des programmes EPS, en imposant l'évaluation de 4 APSA appartenant à 4 compétences propres différentes en classe de troisième en s'appuyant sur un référentiel national en cours d'élaboration. Le projet de texte demande également la présentation du protocole d'évaluation au CA de l'établissement et à l'IPR pour validation. Le niveau 2 des programmes à atteindre est la référence pour obtenir au moins la moyenne.

Le SE-Unsa est intervenu pour refuser ce texte trop contraignant. En effet les contraintes matérielles des équipes pédagogiques ne permettent pas d'organiser partout une évaluation qui respecte ces exigences. Un texte de ce type remettrait en cause l'ensemble des projets d'EPS remis à jour depuis quelques années dans tous les établissements.

Afin d'être cohérent par rapport au socle commun et de ne pas déstabiliser les équipes EPS, le SE-Unsa a proposé d'une part que ce texte ne soit qu'une recommandation ou un document d'accompagnement pédagogique sans caractère réglementaire et d'autre part que ces 4 compétences puissent être validées à partir de la cinquième, niveau de classe dans lequel les collègues abordent certaines APSA de niveau 2. Le SE-Unsa a demandé également de la souplesse concernant le protocole et sa validation.

Le SNEP a demandé un véritable texte de cadrage applicable par tous en ne prenant pas en compte les compétences mais les groupes d'activités. Il propose donc un protocole d'évaluation à mettre en place dans chaque établissement sur 4 groupements d'activités relevant de 4 APSA et en faisant l'impasse sur la référence aux compétences propres.

Un débat a également été ouvert avec le ministère sur les niveaux à atteindre des programmes. Le SE-Unsa juge que le niveau 2 est trop ambitieux en termes d'objectifs, de performance, de maîtrise d'exécution. Le SE-Unsa demande une réévaluation de ces niveaux afin de mieux les adapter aux élèves de nos classes. Le SNEP de son côté souhaite maintenir ces niveaux d'exigences comme « buts à atteindre » !

La DGESCO a pris note des différentes interventions et devrait proposer une nouvelle rédaction ...A suivre

Mon choix c'est l'Unsa !

Vos contacts au SE-UNSA

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Michel DOUSSOT et Pascal DELAUNAY, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, responsables Enseignants non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims>
